FORMATION OBLIGATOIRE ☐ OUI ■ NON

BIEN-ÊTRE ANIMAL EN ÉLEVAGE DE PETITS RUMINANTS

OBJECTIFS

> Connaitre la **réglementation du Bien-être animal** (BEA) en petits ruminants,

> Être capable de **mettre en œuvre des conditions de vie respectueuses de la physiologie des animaux** (respect de la bientraitance et du bien-être animal), appliquer les mesures correctives et de prévention,

> Accompagner les éleveurs au quotidien sur l'**approche BEA et savoir passer les messages clés**.

INTERVENANTS

Hélène Baudel ou Alessio Quercigh, Dr vétérinaire expert en petits ruminants, formateur agréé

DATES(S) / LIEU / HORAIRES

> Dates à définir
> Lieu à définir
> 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00

Siège
INTERFACE ELEVAGE
57 route de Samadet
64410 Arzacq-Arraziguet
interface-elevage.com

Responsable de formation, gérante de la société
Christine MEYMERIT
06 30 49 54 43
interface.elevage@orange.fr

Accueil téléphonique, assistante de formation, contact pour inscription
Emilie LARRAS
07 88 72 62 28
formation.interface.elevage@gmail.com

BIEN-ÊTRE ANIMAL EN ÉLEVAGE DE PETITS RUMINANTS

BOVIN / OVIN / CAPRIN

PROGRAMME

> Les attendus réglementaires de la filière sur le bien-être animal en élevage de petits ruminants

> La référence des 5 libertés, définition et application aux petits ruminants

> Le comportement naturel de l'espèce, particularités physiologiques et anatomiques de l'espèce ovine

> Transport des animaux vivants : étapes clés réglementaires : BEA & transportabilité

> Pratiques d'élevage respectueuses du bien-être animal en atelier ovin naisseur et en atelier ovin engraisseur : facteurs de risque, amélioration des pratiques

> Bilan de la formation

DURÉE
1 JOUR
(7 HEURES)

PUBLIC
AGRICULTEURS OU SALARIÉS EN ÉLEVAGE DE PETITS RUMINANTS (OVIN / CAPRIN)

PRÉ-REQUIS
AUCUN

PÉDAGOGIE
MÉTHODE PARTICIPATIVE ET COLLABORATIVE, ANALYSE DE SITUATIONS, EXERCICES SUR ÉTUDE DE CAS, ÉCHANGES D'EXPÉRIENCES

EVALUATION DES ACQUIS
AUTODIAGNOSTIC EN DÉBUT DE FORMATION ET QCM EN FIN DE SESSION

COÛT PÉDAGOGIQUE
• AGRICULTEUR : 186.67€ HT PAR PERSONNE ET PAR JOUR SOIT 224€ TTC PRIS EN CHARGE PAR VIVEA
• SALARIÉ AGRICOLE : 196€ HT PAR PERSONNE ET PAR JOUR SOIT 235,20€ TTC PRIS EN CHARGE PAR L'OPCO OCAPIAT.
• POUR LES AUTRES OPCO, NOUS CONSULTER

Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles **situations de handicap,** temporaires ou permanentes. Une prise de contact est effectuée en amont afin d'étudier ensemble les possibilités d'accueil dans les **meilleures conditions.**

Indicateurs de performances : 95% taux de satisfaction des bénéficiaires, 95% de taux de conformité sur les objectifs pédagogiques annoncés, 728 bénéficiaires formés en 2025.

Les conditions générales d'utilisation (CGU) sont disponibles sur demande et sur notre site internet.